



Affiché le

02 OCT. 2025

ARRETE MUNICIPAL n°84/2025

Interdiction de stationner le jeudi 16 octobre 2025 lors d'une exposition de vieilles voitures
Parking de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le Code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'organisation d'une exposition de vieilles voitures de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs, le jeudi 16 octobre 2025, sur le parking de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs, en date du 26 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Le jeudi 16 octobre 2025 de 12H00 à 20H00, l'accès et le stationnement seront interdits sur les places de stationnement du parking de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs.

Article 2 : Les barrières seront fournies par les services techniques municipaux et mises en place par les organisateurs.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 2 octobre 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER